AR Prefecture

047-200068930-20240730-D24MP136-AR

Affaire suivie par : Laurence ELVIN

Reçu le 01/08/2024



DECISION:

COMMANDE PUBLIQUE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D24MP136

<u>OBJET: 24CFMMOTORPORTAIL - FOURNITURE ET POSE D'UNE MOTORISATION SUR UN PORTAIL - SERVICE ENVIRONNEMENT - CHOIX DU PRESTATAIRE</u>

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité pour le service environnement de procéder à la motorisation du portail du quai de transfert, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot décide.

- 1°) De retenir l'offre de l'entreprise SARL Comptoir Distribution d'Electricité de Saint-Vite (47) pour un montant total de 5 207,65 € HT (6 249,30 € TTC), pour réaliser la motorisation du portail du quai de transfert ;
- 2°) De signer l'offre financière ;
- 3°) De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 30 juillet 2024



Le Président Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 1^{er} août 2024 Reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié le : 1^{er} août 2024